

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %  
Matière organique : 7,9 %  
Azote total N : 0,72 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %  
Matière organique : 7 %  
Azote total N : 0,3 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur ..... **Fabrice LEFAUCHEUX**  
Exploitant agricole de la société ..... **Château Gaillard** .....  
Adresse : ..... **45470 REBRÉCHIE** .....

Fait à Rebréchien .....

Le : 21/09/16.

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Philippe Millet*, exploitant agricole à *St Leger la Forêt* dont le siège d'exploitation est situé *St Leger la Forêt (45)*.

Déclare souhaiter intégrer *37* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur M. M. L. Philippe.....

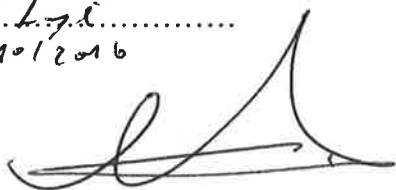
Exploitant agricole de la société .....

Adresse : Les Chambrées.....

Fait à S<sup>t</sup> Leger.....

Le : 4/10/2016

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *Maxime LEGOUT*, exploitant agricole à *LAÏLLY EN VAL* dont  
le siège d'exploitation est situé *au Flux LAÏLLY EN VAL*

Déclare souhaiter intégrer *40,44* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %  
Matière organique : 7,9 %  
Azote total N : 0,72 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %  
Matière organique : 7 %  
Azote total N : 0,3 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur ..LÉGOUT MAXIME..  
Exploitant agricole de la société ..EARL VAL DE FLUX.....  
Adresse : ..FLUX 45750.....  
..LAILLY EN VAL.....  
Fait à ...LAILLY EN VAL  
Le: 20/03/2017

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, Edouard DESFORGES, exploitant agricole à NAREAU AUX BOIS dont le siège d'exploitation est situé à La Ferme du Brisson, NAREAU AUX BOIS

Déclare souhaiter intégrer 104,57ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.

J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %  
Matière organique : 7,9 %  
Azote total N : 0,72 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %  
Matière organique : 7 %  
Azote total N : 0,3 %  
Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %  
Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur DESTORCES Edouard.....  
Exploitant agricole de la société .....,  
Adresse : le Buisson.....  
45 300 Marceau aux bois.....  
Fait à Marceau aux bois  
Le : 03/03/2014 .

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *JL Bernardeau*, exploitant agricole à *Loury* dont  
le siège d'exploitation est situé *1464 rue du Bourg Neuf 45470 LOURY*

Déclare souhaiter intégrer *87,8* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.



J'ai eu connaissance des caractéristiques des 2 sous-produits et des modalités proposées pour leur valorisation en agriculture. Ces éléments sont résumés ci-après :

- la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières demeure responsable de la qualité des sous-produits proposés et de leur conformité réglementaire
- la valorisation par épandage ne sera possible que si la Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières justifie cette qualité et conformité réglementaire par un suivi analytique
- la composition attendue des 2 sous-produits est la suivante :

Estimation pour le digestat solide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 27 %

Matière organique : 7,9 %

Azote total N : 0,72 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,21 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,54 %

Estimation pour le digestat liquide (% par rapport à la matière brute)

Matière sèche : 9 %

Matière organique : 7 %

Azote total N : 0,3 %

Phosphore P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> : 0,06 %

Potassium K<sub>2</sub>O : 0,4 %

Monsieur Bernardeau.....  
Exploitant agricole de la société Jean Luc Bernardeau.....  
Adresse : 11.6.4. rue du Baum  
Neuf. 45470 LOURY.....  
Fait à LOURY.....  
Le : 21/2/16

Signature



**ACCORD PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE LA FUTURE  
CENTRALE BIOGAZ D'ORLEANS CHARBONNIERES**

Je soussigné, *M. BEUIN Hervé*, exploitant agricole à *Trainou* dont  
le siège d'exploitation est situé à *TRAINOU*

Déclare souhaiter intégrer *202* ha de mon exploitation dans le plan d'épandage des sous-produits de la future Centrale Biogaz d'Orléans Charbonnières.

Ce plan d'épandage sera fonctionnel après la mise en service du méthaniseur.

L'étude de mon exploitation peut donc être réalisée par la société TERRALYS afin de déterminer l'aptitude à l'épandage de mon parcellaire et apprécier les modalités d'utilisation des sous-produits dans la conduite de mon exploitation. Les données recueillies figureront dans le dossier d'autorisation de l'étude préalable à l'épandage.

Cette étude préalable à l'épandage est établie pour 2 sous-produits :

- le digestat solide,
- le digestat liquide.